

DECRET N° 88-167 du 22 Avril 1988

portant approbation des comptes du
Bilan Exercice 1986 du Conseil
National des Chargeurs du Bénin
(CNCB).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat et les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 85-529 du 18 Décembre 1985 portant approbation des Statuts du Conseil National des Chargeurs du Bénin ;
- VU les délibérations du Conseil d'Administration du Conseil National des Chargeurs du Bénin en sa séance du 2 Septembre 1987 à COTONOU ;
- SUR proposition du Ministre de l'Equipeement et des Transports ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 30 Mars 1988,

DECRETE :

Article 1er.- Sont approuvés les comptes du Bilan du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) pour l'exercice 1986 tels qu'annexés à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Avril 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre de l'Equipeement
et des Transports,

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

117

117

Saliou A B O U D O U
Ministre intérimaire

Saliou A B O U D O U
Ministre intérimaire

Ampliatiions : PR 6 CC/PRPB 2 ANR 2 CPC 2 PPC 2 MFE-MET 6 SGCEN 4
autres Ministères 13 DPE-DLC INSAE 6 SPD 2 BCP 1 UNB-FASJEP 4
DCCT-Gde Chanc. 2 IGE et ses Sections 3 BN-DAN 2 DB-DCF-DSDV-DI-
CP-DT 12 CCIB 1 CNCB 4 JORPB 1.-